



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-12010

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-12-07-003 - DDFIP - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la publicité foncière de CHINON, LOCHES et TOURS 2 le lundi 4 janvier 2021. (1 page)	Page 3
37-2020-12-11-001 - DDFIP - Mise à jour 2021 des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels + bordereau d'accompagnement relatif à la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels (2 pages)	Page 5

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-12-07-003

DDFIP - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la publicité foncière de CHINON, LOCHES et TOURS 2 le lundi 4 janvier 2021.

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;
Sur proposition du Directeur départemental des Finances publiques ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de TOURS 1 et les services de la publicité foncière de CHINON, LOCHES et TOURS 2 seront fermés à titre exceptionnel le lundi 4 janvier 2021.

Article 2 : Le Directeur départemental des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Tours, le 7 décembre 2020
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur départemental des Finances publiques
Thierry POURQUIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-12-11-001

DDFIP - Mise à jour 2021 des tarifs et des valeurs
locatives des locaux professionnels + bordereau
d'accompagnement relatif à la mise à jour des paramètres
départementaux d'évaluation des locaux professionnels

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE ET LOIRE

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- les tarifs sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- les coefficients de localisation peuvent être mis à jour les troisième et cinquième années suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le renouvellement des conseils municipaux ayant eu lieu en 2020, aucune mise à jour des coefficients de localisation n'a été mise en œuvre en 2020 pour les impositions 2021.

Seuls les tarifs ont fait l'objet d'une mise à jour.

Situation du département d'Indre et Loire

Conformément aux dispositions de l'[article 334 A](#) de l'annexe II au CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs par n°37-2019-12-27-004 en date du 27/12/2019 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées. Les nouveaux tarifs ainsi obtenus font l'objet de la présente publication.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'[article 371 ter S](#) de l'annexe II au CGI, la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur est publiée.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant leur publication.

Département : Indre-et-Loire

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels
pris pour l'application du I de l'article 1518 ter du code général des impôts
pour les impositions 2021

Catégories	Tarifs 2021 (€/m²)					
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5	secteur 6
ATE1	33.8	39.3	58.2	71.6	82.4	154.7
ATE2	38.5	54.8	57.1	85.3	87.6	123.3
ATE3	20.6	20.6	20.6	20.6	20.6	20.6
BUR1	113.4	118.2	130.0	148.6	170.0	179.4
BUR2	88.4	108.3	130.7	139.5	163.6	200.7
BUR3	104.3	124.6	131.9	176.7	194.3	204.1
CL11	100.8	101.6	134.2	160.0	174.7	170.9
CL12	73.6	100.9	103.1	114.4	116.1	120.2
CL13	55.8	140.4	147.3	158.5	156.6	156.6
CL14	130.7	130.7	130.7	182.4	182.4	182.4
DEP1	7.7	10.9	12.0	13.1	14.2	16.2
DEP2	37.1	44.6	57.7	66.0	88.9	97.5
DEP3	4.3	12.4	17.9	32.4	48.6	65.2
DEP4	23.3	34.4	38.3	55.9	65.5	69.3
DEP5	29.3	29.3	29.3	29.3	29.3	29.3
ENS1	11.5	12.7	25.5	33.1	56.9	80.5
ENS2	39.3	43.0	82.4	116.5	122.4	172.9
HOT1	54.9	74.8	89.9	111.1	123.8	128.9
HOT2	47.2	59.3	63.4	79.6	87.7	89.8
HOT3	42.1	53.0	54.0	56.2	85.3	97.5
HOT4	42.6	45.7	49.8	59.0	62.3	74.4
HOT5	67.5	71.8	79.5	126.7	134.5	142.5
IND1	16.7	36.7	45.6	54.6	65.4	78.4
IND2	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
MAG1	68.5	92.3	122.2	153.8	180.2	231.2
MAG2	44.7	82.0	87.7	124.9	139.5	175.7
MAG3	105.6	161.9	164.2	255.0	516.6	566.0
MAG4	55.4	61.7	64.8	93.0	119.4	193.4
MAG5	79.4	97.3	101.2	102.9	121.4	193.4
MAG6	23.0	41.6	47.0	61.1	83.8	92.9
MAG7	55.5	55.5	55.5	55.5	55.5	55.5
SPE1	11.7	23.9	61.4	62.6	67.3	73.9
SPE2	20.2	47.0	50.1	76.5	114.3	142.6
SPE3	31.4	39.7	53.6	68.0	131.0	170.5
SPE4	1.1	1.4	1.8	2.3	2.3	2.3
SPE5	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1
SPE6	46.9	59.1	78.4	97.8	107.6	149.4
SPE7	47.6	47.6	47.6	64.8	64.8	64.8